

Actes adoptés par la Commission du notariat

Conformément à la législation sur la publication des actes législatifs, les actes adoptés par la Commission du notariat ne sont pas publiés dans le RSF. Ils peuvent être consultés sur le site de la Commission du notariat, à l'adresse suivante :

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/gouvernement-et-administration/commission-du-notariat>